

**MAISON DE RETRAITE
DEPARTEMENTALE DE L' AISNE
Route de La Fère
02000 LAON**



LIVRET D'ACCUEIL

*Tél. 03.23.27.30.00 – Fax 03.23.23.09.15
E.Mail : direction@ehpad-laon.fr - Site internet : ehpad-laon.fr*

Vous avez décidé de prendre contact avec notre Etablissement et nous vous en remercions.

Ce livret se propose de vous fournir des informations indispensables dans le cadre d'une future admission.

Situation Géographique

La Maison de Retraite se situe dans la ville basse de Laon, dans le quartier de Montreuil ; les Transports Urbains Laonnois ont mis en place un arrêt (Maison de Retraite) à proximité immédiate de l'Etablissement (ligne n° 2 Marquette – Gare).

Présentation de l'Etablissement



Nouvel Accès

La Maison de Retraite est un Etablissement public de type EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 181 lits répartis de la façon suivante :

- 171 lits en EHPAD dont 1 lit pour un accueil temporaire au sein de l'Unité de Vie Alzheimer
- 10 places au sein du service Accueil de Jour.

Il est habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale.

La Direction en est confiée à un Chef d'Etablissement nommé par l'autorité compétente de l'Etat, après avis du Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les affaires importantes conformément au Code de l'Action Sociale et de la Famille.

Un Conseil de la Vie Sociale est également constitué, en vue de recueillir à titre consultatif les avis des résidents et des familles. Vous trouverez en annexe la liste des représentants désignés.

La Maison de Retraite est située au sein d'un grand parc de verdure. L'Etablissement de type pavillonnaire est constitué de quatre bâtiments d'hébergement :

- **Les Cèdres** : ouvert en 1996, ce service est destiné prioritairement aux résidents âgés présentant une altération de la mobilité physique associée à une dépendance relativement importante. Cette unité peut accueillir 62 résidents répartis en 54 chambres individuelles et 4 chambres doubles



Nouvelle salle de restauration



Chambre type

- **Les Cypres** : ce service peut accueillir 10 résidents autonomes dans les actes de la vie quotidienne, cette unité comporte uniquement des chambres individuelles.



Chambre type

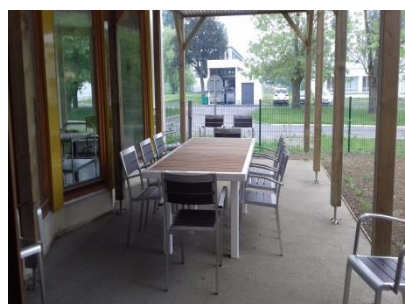


Salle de Bains

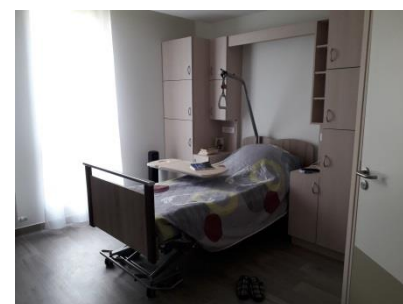
- **Les Camélias** : cette unité peut accueillir 14 résidents présentant des troubles neurodégénératifs associés à une altération de la mobilité physique nécessitant une surveillance rapprochée. Elle comporte uniquement des chambres individuelles.



Salle à manger



Terrasse



Chambre type



Salle de Bains

- **Les Thuyas** : ouvert en 1982. Pour la fin de l'année 2018, ce service accueillera 50 résidents dépendants, il comprend 25 chambres individuelles par étage.



Chambre type



Salle de restauration

- **Les Aquarelles** : ouvert en Octobre 2016 pour accueillir 15 résidents atteints de la maladie d'Alzheimer dont une place pour un accueil temporaire de 90 jours maximum par an. Il comporte 15 chambres à 1 lit.



Patio intérieur



Jardin extérieur



Salle de restauration



Chambre type

- **L'Esplanade** : ouvert en Octobre 2016 pour accueillir 20 personnes âgées présentant un handicap psychique. Il comporte 20 chambres à 1 lit.



Terrasse



Salle de restauration



Chambre type

Toutes les chambres de l'Etablissement sont équipées d'un système d'appel malade et tout résident peut, de jour comme de nuit, avoir recours à l'intervention d'un soignant ou d'un professionnel qualifié.

Les horaires de visite pour l'ensemble de l'établissement sont conseillés de 10 H 00 à 20 H 00.

- **Le PASA (Pôle d'activités et de Soins adaptés)** : est ouvert depuis le 1^{er} Janvier 2015. Il permet d'accueillir de 1 à 3 journée(s) par semaine les résidents de l'EHPAD (14 personnes/jour) ayant des troubles du comportement modérés. Des activités sociales et thérapeutiques sont proposées au sein de ce pôle.



Salon



Cuisine



Jardin/terrasse

- **L'Accueil de Jour et plate-forme de répit** : est ouvert depuis Mars 2016, il peut recevoir dix personnes dans la journée. Ces personnes peuvent venir plusieurs jours par semaine. L'accueil de jour assure le transport. La plate-forme de répit permet de soulager et d'informer les Aidants.



Cuisine thérapeutique



Jardin/Terrasse



Salle Snoezelen

Soins Médicaux et Paramédicaux/Accompagnement des résidents

L'Etablissement est doté d'un personnel médical et paramédical décomposé comme suit :

- 1 Médecin-coordonnateur exerçant ses missions en référence au décret n° 2019-714 du 5 Juillet 2019
- Des médecins généralistes intervenant dans l'Etablissement assurent la surveillance médicale des résidents. Toutefois, les résidents peuvent faire appel à un médecin traitant de leur choix.

- D'une Psychologue, à l'écoute des résidents et des familles mobilisés pour remédier aux problèmes conflictuels de toute nature, et accompagner les résidents et leurs proches.
- Des infirmier(e)s sous la responsabilité d'un Cadre de Santé. Ils assurent la continuité des soins, et représentent un lien entre le résident, le médecin et les familles.
- Des kinésithérapeutes assurent les séances de rééducation et l'entretien physique des résidents selon les prescriptions médicales.
- Des aides-Soignants(es) apportent l'aide nécessaire aux résidents concernant la toilette et les autres soins quotidiens du corps (change, coiffure, rasage...), l'alimentation, l'habillement.
- Des agents des Services Hospitaliers s'occupent de la distribution des repas, l'entretien des locaux, la distribution du linge.

Ces effectifs peuvent être ponctuellement renforcés par des personnes bénéficiant de dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (contrats aidés).

Des conventions ont été signées avec les Centres Hospitaliers de proximité, en vue de compléter la prise en charge médicale du résident. Ces conventions permettent l'intervention des prestataires suivants :

- L'Equipe de Soins Palliatifs
- Un psychogériatre : consultation de psychogériatrie
- L'Equipe d'Hospitalisation à Domicile

Les Repas

La plus grande attention est apportée aux repas préparés en totalité dans l'Etablissement par une équipe constituée de cinq cuisiniers. Une diététicienne participe à l'élaboration des menus.

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

Les résidents formulent leurs avis et appréciations par le truchement de la Commission des Menus.

Les repas sont servis en salle à manger et peuvent être pris éventuellement dans la chambre si l'état de santé du résident l'exige.



Distribution des repas

Les familles et proches des résidents peuvent également déjeuner sur place sous condition de réservation (minimum 48 heures à l'avance pour les jours ordinaires et 5 jours à l'avance pour les jours fériés). Le tarif des repas fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration.

Horaires : Petit-déjeuner à partir de 8 H 00
 Déjeuner : 12 H 00
 Goûter : 15 H 30
 Dîner : 18 H 30
 Tisane/collation : 21 H 00

A la demande, une collation adaptée aux régimes alimentaires peut-être servie. Une vigilance s'exerce pour les personnes âgées ayant un régime alimentaire spécifique (personne diabétique, régime hyperprotéique, texture modifiée...). La diététicienne intervenant dans l'établissement examine les plans alimentaires, l'adaptation des régimes et des menus.

Le Linge

L'entretien du linge est assuré dans son intégralité par une équipe de cinq professionnels.



Local linge propre

Le Courrier

En dehors des jours fériés, le courrier est distribué chaque matin.

L'Animation



Goûter-musical – Jeux – Activités

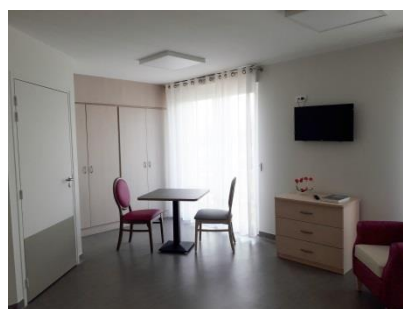
Une équipe d'animatrices propose des activités quotidiennes prenant en compte les souhaits et demandes des résidents. Une large palette de prestations est proposée : gymnastique douce, atelier mémoire, atelier cuisine, loto, anniversaire, sorties, jeux de société, après-midi chanson avec le concours d'un accordéoniste...

Hébergement des proches

Les familles ou proches peuvent réserver un studio pour une ou deux personnes s'ils souhaitent séjourner quelques jours auprès de leur parent.

La réservation ainsi que le paiement se font auprès du service Hébergement/Bureau des Admissions situé dans le bâtiment de l'Administration. En cas de perte de la clé du studio, le coût du renouvellement de la clé sera facturé aux occupants.

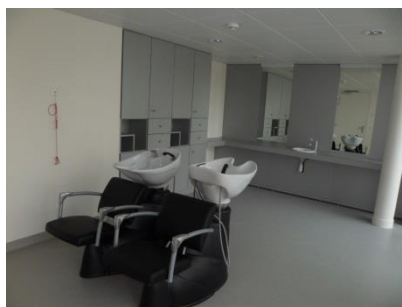
Le tarif des nuitées est fixé par le Conseil d'Administration et communiqué chaque année par voie d'affichage.



Intervenants Extérieurs

Divers intervenants extérieurs contribuent également à la qualité de la vie dans l'Institution :

- L'Association VMEH (Visite des Malades en Etablissement Hospitalier) rencontre les résidents toutes les semaines et organise des jeux et des goûters,
- Des coiffeuses interviennent deux fois par semaine à la demande des résidents. Les rendez-vous sont pris par l'intermédiaire de l'infirmière du service,



Salon de coiffure

- Des pédicures-podologues viennent dans l'Etablissement tous les mardis. Les rendez-vous sont pris également par l'intermédiaire de l'infirmière du service.

Droits des Résidents

Pratique religieuse :

L'Établissement met pleinement en œuvre les dispositions de la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.

Extrait de la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie (arrêté du 08/09/2003) :

« Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services. »

Directives anticipées :

Loi n° 2016-87 du 2 Février 2016. Décret n° 2016-1067 du 3 Août 2016. Arrêté du 3 Août 2016.

Vous pouvez rédiger vos directives anticipées sur un document afin d'informer vos proches et le personnel soignant de vos souhaits, si, un jour, vous n'étiez plus en état de vous exprimer. Vous pouvez utiliser le formulaire joint au dossier d'admission ou les rédiger sur papier libre.

Désignation de la personne de confiance :

Loi n° 2016-87 du 2 Février 2016. Décret n° 2016-1395 du 18 Octobre 2016.

Vous pouvez désigner une personne de confiance qui vous accompagnera dans vos démarches et vous aidera dans vos décisions. Vous pouvez utiliser le formulaire joint au dossier d'admission ou la désigner sur papier libre.

Procédures de signalement d'évènement indésirable ou de maltraitance :

Notre établissement s'engage activement dans un programme de promotion de la bientraitance et de lutte contre toute forme de maltraitance vis-à-vis de nos résidents. Le personnel de l'établissement bénéficie régulièrement de formation à la bientraitance et sur les bonnes pratiques professionnelles.

Pour autant, des situations de maltraitance peuvent se manifester. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes : violences physiques ou psychologiques, par exemple, coups, brimades, humiliations.

Un comportement passif peut aussi être considéré comme de la maltraitance, s'il nuit à la personne qui en est victime, par exemple, privation de soins ou d'alimentation, abandon.

Si vous êtes une personne âgée et que vous subissez des actes de maltraitance, ou si vous êtes témoin d'un acte de maltraitance vis-à-vis de nos résidents vous devez en alerter sans délai un professionnel du service concerné et il convient également de contacter

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Mme DELBAERE, cadre supérieur de santé, poste 3020
Mail : m.delbaere@ehpad-laon.fr

Ou Mme PICQUEUR Cadre de santé, poste 3002
Mail : l.picqueur@ehpad-laon.fr

Tout évènement indésirable ou cas de maltraitance sera transmis rapidement sur la messagerie :

ars-hdf-signal@ars.sante.fr

En cas de maltraitance ou risque de maltraitance, les incidents peuvent être signalés par téléphone à la plateforme nationale d'écoute contre la Maltraitance au 3977 ou par mail à l'ARS Haut de France et au Conseil Départemental de l'Aisne :

Mail ARS : **ars-hdf-signal@ars.sante.fr**

Mail Conseil Départemental de l'Aisne : **signal-pa-ph@aisne.fr**

Admission et Tarifs

Consécutivement à une visite par le candidat et sa famille, l'admission est prononcée par le Directeur après avis du médecin-coordonnateur à condition que le dossier administratif soit complet.

Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par l'autorité de tarification (Conseil Départemental de l'Aisne), après étude des propositions budgétaires.

Ils comprennent un tarif hébergement et un tarif dépendance à la charge du résident, ainsi qu'un tarif soins financé par l'assurance maladie non facturable sur le prix de journée.

Vous trouverez en annexe la liste des « personnes qualifiées » auxquelles le résident ou la famille peuvent faire appel pour faire valoir leurs droits, lorsqu'ils ont un litige avec la Maison de Retraite.

Nous espérons que ce document répond de façon exhaustive aux questions que vous vous posez sur l'Etablissement. L'équipe de Direction et le Bureau des Entrées sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

ANNEXE 1

REPRESENTANTS DES RESIDENTS ET DES FAMILLES

Mme HARAUT Thérèse
Présidente du CVS
MRDA – LES CEDRES

M. THEURE Denis
76 Rue de Bousson 02000 LAON
TEL : 06 52 83 49 75 - Mail : dtheure@wanadoo.fr

M. WACK Jean-Marc
11 Grande Rue 02000 LANISCOURT
TEL : 06 10 29 00 19 Mail : jean-marc.wack@orange.fr

LISTE DES PERSONNES QUALIFIEES DANS LES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES ARRETE DU 09/02/2023

Mme GOUJON Nelly
TEL : 03 23 57 42 67/06 83 50 30 85

M. LACHAMBRE Jean-Bernard
TEL : 03 23 97 52 33/06 75 98 23 62
Mail : lachambrejb@wanadoo.fr

M. NIEN Hugues
TEL 06 09 31 52 04
Mail : hnien@orange.fr